



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** C4813Series

**Numéro d'enregistrement** -

**Synonymes** Aucun(e)(s).

**Date d'émission** le 21-06-13

**Numéro de version** 03

**Date de révision** le 15-05-15

**Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version** le 04-10-13

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Impression jet d'encre

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

**Identification de la société** Hewlett-Packard France

1 avenue du Canada

91947 les Ulis

France

Numéro de téléphone 0 820 211 211

Service HP chargé des effets sur la santé

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

(Ligne directe) 1-760-710-0048

N° d'appel du support client HP

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836

(Ligne directe) 1-208-323-2551

Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com

Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

##### Résumé des dangers

**Dangers physiques** Pas de classification pour les dangers physiques.

**Dangers pour la santé humaine** Non classé comme présentant un risque pour la santé.

**Dangers pour l'environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Risques particuliers** Donnée inconnue.

**Principaux symptômes** Donnée inconnue.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

**Contient :** Acide alkyldicarboxylique, Eau, pentanediol-1,5, pyrrolidone-2

**Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).

**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).

**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

##### Conseils de prudence

**Prévention** Donnée inconnue.

**Réaction** Donnée inconnue.

**Stockage** Donnée inconnue.

<b>Élimination</b>	Donnée inconnue.
<b>Informations supplémentaires de l'étiquette</b>	Aucun(e)(s).
<b>2.3. Autres dangers</b>	Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes. Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	65-75	7732-18-5 231-791-2	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP :</b> -				
pentanediol-1,5	<15	111-29-5 203-854-4	01-2119449341-44-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP :</b> -				
pyrrolidone-2	<7.5	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> Xi;R36				
	<b>CLP :</b> Eye Irrit. 2;H319				
Acide alkyl dicarboxylique	<5	Confidentiel	01-2119896114-34-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> Xi;R37/38-41				
	<b>CLP :</b> Skin Irrit. 2;H315, Eye Dam. 1;H318, STOT SE 3;H335				

#### Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16.

## SECTION 4: Premiers secours

#### Informations générales

Donnée inconnue.

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée inconnue.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Risques généraux d'incendie

Donnée inconnue.

<b>5.1. Moyens d'extinction</b>	
<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Pour les petits incendies (débuts d'incendie), utilisez des produits tels que de la mousse, du sable, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone. Pour des incendies plus importants, utilisez de très grandes quantités d'eau et/ou de mousse, via vaporisation ou pulvérisation.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucun.
<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Donnée inconnue.
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers</b>	Donnée inconnue.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Donnée inconnue.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Aucun n'est établi.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Pour les non-sauveteurs</b>	Porter l'équipement personnel de protection approprié.
<b>Pour les sauveteurs</b>	Donnée inconnue.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures de suivi recommandées** Donnée inconnue.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Donnée inconnue.

**Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)** Donnée inconnue.

**Directives au sujet de l'exposition** Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

**Protection des yeux/du visage** Donnée inconnue.

<b>Protection de la peau</b>	
- <b>Protection des mains</b>	Donnée inconnue.
- <b>Divers</b>	Donnée inconnue.
<b>Protection respiratoire</b>	Donnée inconnue.
<b>Risques thermiques</b>	Donnée inconnue.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune
<b>Odeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	3.8 - 4.2
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair</b>	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Setaflash coupe fermée
<b>Taux d'évaporation</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Donnée inconnue.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Non déterminé
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité (autre)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	>= 2 cP
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée inconnue.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>	
<b>COV (% en poids)</b>	196.45 g/l

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Donnée inconnue.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Ne se produit pas.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Donnée inconnue.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	Donnée inconnue.	
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>		
<b>Toxicité aiguë</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>
Acide alkyldicarboxylique (CAS Confidentiel)		
	<b>Aiguë</b>	
	<i>Oral</i>	
DL50	Rat	2260 mg/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
	<b>Aiguë</b>	
	<i>Oral</i>	
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Donnée inconnue.	
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.	

## SECTION 12: Informations écologiques

<b>Toxicité aquatique</b>	Toxicité statique aiguë (truite), survie (100 mg/L) = 100% Toxicité statique aiguë (truite), survie (10 mg/L) = 100%		
<b>12.1. Toxicité</b>			
<b>Produit</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>	
C4813Series (CAS Mélange)			
	<b>Aquatique</b>		
	<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	< 400 mg/l, 96 heures
<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'essais</b>	
Acide alkyldicarboxylique (CAS Confidentiel)			
	<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (Daphnia magna)	350 - 400 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	101, 96 Heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
	<b>Aquatique</b>		
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures

<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Donnée inconnue.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	
Acide alkyldicarboxylique pyrrolidone-2	-0.59 -0.85
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Donnée inconnue.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Donnée inconnue.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduaires** Donnée inconnue.

**Emballages contaminés** Donnée inconnue.

**Code des déchets UE** Donnée inconnue.

**Informations / Méthodes d'élimination** Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.  
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisse la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

##### Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

**Restrictions d'emploi**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail**

Non réglementé.

**Autres règlements de l'UE**

**Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Non réglementé.

**Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006.

Specific Provisions: Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency, amending Directive 1999/45/EC and repealing Council Regulation (EEC) No 793/93 and Commission Regulation (EC) No 1488/94 as well as Council Directive 76/769/EEC and Commission Directives 91/155/EEC, 93/67/EEC, 93/105/EC and 2000/21/EC (in the amended version OJ L 396 from 29.05.2007 page 3 with further rectifications and amendments).

Limites d'exposition (voir la section 8): Règlement en vigueur du Ministère du Travail et des Affaires sociales en date du 29 novembre 2002 concernant les limites d'exposition maximales et le volume des facteurs de risque dangereux pour la santé et l'environnement sur le lieu de travail (Official Journal of Laws n° 217/2002 article 1833 incluant d'autres modifications).

**Réglementations nationales**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée inconnue.

Donnée inconnue.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Références**

Donnée inconnue.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

Donnée inconnue.

**Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H en Sections 2 à 15**

R36 Irritant pour les yeux.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

H315 Risque d'irritation cutanée.

H318 Risque de grave lésion oculaire.

H319 Risque de grave irritation oculaire.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Informations de révision</b>	Aucun(e)(s).
<b>Informations de formation</b>	Donnée inconnue.
<b>Avis de non-responsabilité</b>	La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.
<b>Date d'émission</b>	le 21-06-13
<b>Informations du fabricant</b>	Hewlett-Packard Company 3000 Hanover Street Palo Alto, California 94304-1112 US Direct 1-650-857-5020
<b>Explication des abréviations</b>	
<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
<b>CFR</b>	Code de Réglementation Fédérale
<b>COC</b>	Cleveland coupe ouverte
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
<b>PEL</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>VLCT</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixivation)
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils
<b>Liste des abréviations</b>	Donnée inconnue.